

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **61 (1916)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

inconvenients du système d'élection encore en usage dans certains Etats. Si les élus font preuve, devant la commission, de connaissances militaires suffisantes, une grande partie du mal est atténué.

Il est formé une *Réserve de la garde nationale*; mais la loi n'entre dans aucun détail d'organisation¹. Elle spécifie toutefois que ces réservistes ne touchent pas de solde, excepté lorsqu'ils sont convoqués à des périodes d'instruction avec la garde nationale active.

Une innovation plus efficace, selon nous, est la création, en cas de mobilisation, d'un bataillon dit « de dépôt et instruction des recrues », dans chaque régiment de garde nationale appelé au service fédéral. Pour l'artillerie, ce bataillon est remplacé par un groupe spécial à raison de neuf batteries de campagne mobilisées (ou de douze compagnies d'artillerie de côte).

Enfin, le nombre minimum des exercices ordinaires annuels est de 48 (d'une heure et demi chacun), au lieu de 24. En outre, les unités doivent assister à 15 jours de manœuvres ou école à feu, par an; sous l'ancienne loi, il n'y avait guère que 8 à 10 jours de manœuvres ou plutôt séjours sous la tente, parfois même, ces « encampments » n'avaient lieu que tous les deux ans.

Il reste à savoir ce qui sortira en pratique de cette nouvelle organisation...!

BIBLIOGRAPHIE

Deux études sur l'Allemagne, par M. F. DERIBERPRAY. Paris, 1915. Plon-Nourrit et C^{ie}. Prix 2 fr. 50.

L'auteur veut prouver que le peuple allemand, tel qu'il existe et se manifeste depuis 1870, est la résultante de l'influence des doctrines d'Hegel, mais de ses doctrines mal comprises et plus mal appliquées. *L'évolution nécessaire* s'achèverait si les Germains étudiaient mieux le système de leur philosophe et le réalisaient plus fidèlement. A ce moment l'Allemagne serait bien près de pouvoir fraterniser avec la France !

Faut-il dire que tout cela nous paraît un peu simpliste ? Que si Hegel a joué un rôle, peut-être même un rôle important dans l'évolution du peuple allemand, on ne peut sérieusement prétendre que la divulgation d'un système philosophique soit susceptible de réaliser à elle seule la formation, la cristallisation pour ainsi dire, d'une nation tout entière.

Quant aux prévisions de M. Deriberpray, nous est avis que les événements du jour ne tendent pas à hâter leur réalisation! A. St.

¹ L'engagement dans la garde nationale est de 6 ans (dont les trois derniers dans la réserve). Mais les hommes peuvent rengager plusieurs fois dans la garde nationale active.